



N°2026-01-02

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 10/02/2026
ID : 044-214400129-20260209-2026_01_02-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SEANCE DU 6 FEVRIER 2026
CONVOCATION DU 29 JANVIER 2026

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	23
- Présents	:	17
- Représentés	:	3
- Absents	:	3
- Votants	:	20

L'an deux mille vingt-six, le six février, le Conseil Municipal de LA BERNERIE-EN-RETZ, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Etaient présents : Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Dominique DUPAU, Sylvie IMBERT, Jean-Yves LAIGLE, Catherine LEROY, Gilles LAURENT, Patricia CARRARA, Eric SCHMITLIN, Pascale BARDOU, Mylène FAJFER, Isabelle MONNIER, Muriel SALEMBIER, Reynald EPIE, Antoine CHIFFOLEAU et Roland BATAILLE.

Etaient représentés :

Marie-Françoise DION donne pouvoir à Pascale BARDOU,
Eloïse BOUTIN donne pouvoir à Mylène FAJFER,
Arnaud BECHENNEC donne pouvoir à Reynald ÉPIÉ,

Etaient absents : Julie PIERRE, Alexandre LITAUD, Claude TILLY

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Roland BATAILLE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Vu le Code Général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Vu le budget primitif 2026,
Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
Par vote à mains levées et par 20 voix

- **DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet à compter du 15 février 2026,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Pour copie conforme,
à la Bernerie-en-Retz, le 9 février 2026,

Le secrétaire de séance,

Roland BATAILLE



Le maire,

Jacques PRIEUR

